L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 JUIN 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semaine, $2; par trimestre, $4.
Prix du numéro détaché, 10 centes.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces judiciaires, placées à cent de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces commerciales de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme si elles étaient une nouvelle pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $10 pour le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces ordinaires, traitées comme qu'elles seraient avec elles; mais dans aucun cas, et comme pas de dépôt, sera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 centes ante la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur sont transmis à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 JUIN.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Deuxième District, avec les bâtisses qu'y trouvent, rue Villars entre Conti et Bienville.—Une portion de terre-subdivisée en quatre terrains, située dans le Deuxième District, avec les améliorations qu'il y trouvent. L'un de ces terrains forme l'angle des rues Ursulines et Tonti, et les autres sont contigus et font face à la rue des Ursulines. — Aussi, la goelette Julia, avec ses agrès, meubles, &c., actuellement au Dock à Anderson, à Algier.

Par Von Steingen & Co—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le Quatrième District, dans l'îlot compris entre les rues Washington, Chippewa, Bataille et Fulton.

Par Fe frey & Hill—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des billets amplement décrits dans l'annonce de vente de goût insérée dans les colonnes d'encan.

Par C. E. Fortier—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain formant le coin sud est des rues Ursulines et Roman; un autre terrain enclégnant des mêmes rues, avec deux maisons qui s'y trouvent, et un autre terrain derrière.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre, dans le Deux-ième District, avec une jolie maison solidaire au gaz rue Sta Anne, entre Villars et Robertson.—Aussi, une maison rue Bourgogne, entre Ursulines et St Philippe.

Par O. de Fériet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une magnifique résidence de faubourg dans le Troisième District, maison très agréable avec vergers plantés d'arbres fruitiers, formée de huit terrains, dans Filet Street par les rues Aubry, D'Abadie, Dorgenois et le Passage Roman. Un morceau de terre de prix avec une maison à étage demeurant, du saint face à l'Avenue Marigny et au Chemin de Gentilly, avec une maison à étage et dépendances. — Aussi un terrain de prix de vente bâtir, au coin des rues Dauphine et Bons Enfants, Troisième District. — Vente positive et sans réserve d'une maison en bois, très confortable et à étages, avec de grandes écuries, &c., dans le Troisième District. — De plus, à 3 heures et demie de l'après midi, au coin des rues Dauphine et Marigny, une grande quantité d'ouvrés d'ébénisterie.—Aussi, une très agréable résidence à Lewisburg.

Par E. Roger & Co — à leurs salles d'encan, bottes, souliers, chapeaux, linge fait et mes de voyage.

Par Hofs, Bloton & Co—à leurs salles d'encan, 21, rue de Chartres, bottes, souliers et bottes-guêtres, sacs, valises, habillements, chapeaux, articles en palm et robaux.

Par J. P. Boisson — à son magasin d'encan, bruche de l'Ouest et de Gouhen fer image anglais et de l'Ouest, 34 aux Nos 48 et 51 de la rue des Magasins fabrac, lait, signons, tabac, savon, balais, &c.

Par O. Valetom—à 10 1/2 heures, au magasin de MM Floyd & Johnston bourse de Gisbon, fromage, savons, vins, vert, cornichons, &c. — Et au No 48 de la rue Tchoupitoulas cagnes, sans réserve.

Par Montgomery, Bros & Co — à leur salle d'encan, un assortiment général de meubles, une grande factory de lits et étage, &c. Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, élégants chevaux appareillés et de monture, mulets, vaches laitières, buggies, &c.

Par H. Spirk & Co—au No 26 de la rue des Magasins, à côté de l'Hôtel St James, marchandises sèches, bonneterie, "notions," chaussures, parfumerie, lignes de pêche, &c.

Par D. F. Murphy — au No 67 de la rue des Magasins, à ce moment, bulle de charbon, &c., barlocts rouges Sur le Levee, au pied de la rue de la Commune, fa. ce.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, bibliothèque et meubles.

☞ Achetez vos cassimeres et chemisettes chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Les ventes à l'encan de ce jour par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, comprennent:

1o Une maison cottage située rue Villars, entre celles Conti et Bienville, Deuxième District.

2o Une portion de terre de valeur, formant l'angle des rues Ursulines et Tonti, même District.

3o La goelette Julia, ses voiles, amarres, &c.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ MM. Vincent & Co vendent des habillements et des soulers, AUJOURD'HUI, à 10 heures précises, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres. Voir l'annonce.

LE FEUILLETON.

L'abondance des annonces nous force de remettre le feuilleton à la 3e page.

Affaires Municipales.

Nous ignorons entièrement quelle peut être l'opinion de l'autorité supérieure sur le pouvoir à peu près souverain que les commandants militaires exercent aujourd'hui dans leurs districts respectifs, mais si le Président Johnson et son cabinet ont une opinion quelconque à cet égard, il serait temps qu'ils la fissent connaître. En effet, il ne s'agit plus, comme nous le disions hier, de révocations isolées d'officiers publics appartenant à divers ordres d'autorité locale, il s'agit de renversé en masse de corps administratifs et de substitution non seulement d'hommes mais encore de pouvoirs, ayant de sanction que celle de l'autorité militaire qui les nomme et les institue. La situation est nouvelle pour la ville de Mobile, la situation est nouvelle pour la ville de Charleston ou d'après les dépêches d'hier matin, le général Sickles se serait conduit de manière à alarmer les intérêts financiers de la cité. Qu'a-t-il fait au juste? C'est ce que le télégraphe ne dit pas mais il est probable qu'il a pris à l'égard du Conseil municipal quelque mesure grave dont le public n'a pas l'eu d'être satisfait.

Or, ce qui s'est passé à Charleston ou à Mobile peut se voir ici d'un moment à l'autre, et bien que notre communauté ne soit pas enchantée de la manière avec laquelle nos affaires municipales ont été conduites, et bien même qu'elle n'ait qu'à se louer jusqu'ici de l'influence de maire Heath sur les délibérations des Conseils de ville, on n'en éprouve pas moins une vive inquiétude, car on ne sait si les hommes d'aujourd'hui, devant être changés, seront remplacés par d'autres hommes ayant une valeur supérieure ou tout au moins égale, ce qui ne serait pas difficile à trouver. Le général Sheridan n'a pas en toujours la main malheureuse et nous aimons beaucoup les mutilations contenues dans sa lettre au secrétaire Stanton à propos de la révocation du gouverneur Wells.

Il est certain que quatre ou cinq hommes, choisis avec le même soin que l'autorité s'en a dû choisir les commissaires de levée, seraient accueillis sans défaveur par la masse de notre population. Dans la nomination de ces commissaires, le général n'a pas été mal inspiré. C'est heureux, car l'affaire était sérieuse pour l'Etat.

Les cinq commissaires auront à employer les quatre millions que la Législature avec une libéralité digne de l'assemblée d'un grand empire, a voté pour les réparations ou reconstructions des digues de fleuve. C'est à peu près le montant de notre budget municipal pour une année. Quatre millions d'un côté, quatre millions de l'autre. Divisez les en des milliers de petites sommes, amoncelez les colonnes de chiffres, groupez les chiffres à volonté, faites rapporte sur rapporte et vous verrez combien il est facile d'opérer çà et là mais n'en détournemens impropres et illégitimes. Plus les dépenses d'une administration sont fortes, plus donc il devient important de les confier à des hommes honnêtes, et jouissant parfaitement d'une responsabilité incontestable.

Mais Conseils de ville sont arrivés au moment où de très grandes questions doivent être résolues. Nous les indiquerons sommairement pour mémoire. La circulation des billets de ville, bien que reposant sur une base solide, ne peut pas se perpétuer indéfiniment. Il faut prendre à cet égard une mesure décisive. Il faut amortir cette circulation par un expédient quelconque. Il faut l'amortir graduellement par des dépenses systématiques, en payant en numéraire. Les deux moyens pourraient être employés concurremment. Une partie aurait consolidée chaque année à la caisse d'une réduction de dépenses sur un même budget de recettes, et l'autre partie serait injectée à la dette consolidée. Les réparations faites sont vérifiées par ingénieur du gouvernement de la vente des terrains de la Louisiane, bien que ces terrains aient été affectés à la garantie d'une émission de $600,000 en billets de circulation. Il faut absolument retrouver ces fonds et les rendre à leur destination première. Quels revenus donnent aujourd'hui les quais du fleuve réparés à si grands frais? Nul ne le sait et les Conseils de ville ne le savent peut être pas eux-mêmes.

On reproche dans le temps au Dr. Kennedy d'avoir voulu affermer le revenu des quais pour 10 années et nous nous opposâmes nous-mêmes à cette mesure. Le terme de 10 ans était trop long de moitié, alors surtout que notre commerce maritime et fluvial, frappé de langueur, ne pouvait offrir aucune base d'appréciation solide. Mais il est mieux vaut, cent fois mieux vaut, affermer les quais pour 10 années et même pour 15 que d'en voir les revenus perçus, comme ils le sont aujourd'hui, par des collecteurs municipaux. Où est la garantie de cette comptabilité? Nous devrions savoir jour par jour ce que les wharfs produisent, comme nous savons jour par jour ce que sont les recettes du revenu intérieur des Etats-Unis. Il ne s'agit pas de cotes foncières inscrites sur un livre que tout le monde peut consulter et où elles sont immobilisées depuis nombre d'années; il s'agit de recettes aléatoires, faites sur un nombre indéterminé de navires ou de bateaux, d'un tonnage varié et d'un séjour incertain. Se figure-t-on ce que cela peut produire et les fraudes continues auxquelles cela peut donner lieu!

Il est donc nécessaire de prendre un parti à ce sujet, et le plus tôt possible, car plus on attendra plus on perdra. Il faut en outre s'imposer l'obligation d'affecter toutes les échéances de billets provenant de l'adjudication de cette ferme à l'amortissement de la circulation de ville.

Après cette affaire qui en vaut deux, il s'en présente une troisième presque aussi pressée, celle de la Compagnie des Water-Works qui propose un plan d'améliorations étendues si la ville abandonne la faculté d'acheter l'usine à l'expiration du terme fixé dans la charte de la Compagnie. Nous ne voulons pas dans un simple article de revue, nous prononcer sur le mérite du plan proposé, que nous ne connaissons pas, du reste, dans ses détails, nous voulons simplement appeler l'attention du Conseil sur un fait très simple et attesté par l'expérience de tous les temps, c'est que les villes ne sont point à même de diriger de pareilles exploitations. Les villes, surtout celles d'Amérique, qui sont livrées à de continuels changements d'autorité, ne peuvent point s'occuper des détails particuliers à toute entreprise industrielle. L'administration des Water-Works par exemple, est très compliquée; il y a à encore trop d'argent à employer et à surveiller, trop de collections à faire, trop de comptes à régler et trop de fraudes à craindre.

Une compagnie d'actionnaires, une compagnie personnellement intéressée, peut seule diriger avec profit pour elle et avantage pour tous une pareille exploitation. Si la ville avait la malheureuse idée de vouloir prendre a sa charge les Water Works, il en serait ce qu'il en a été pendant le laps de temps avec l'affaire des Levées, ce qu'il en est encore aujourd'hui, et ce qu'il en sera toujours, si on ne les afferme pas, c'est à dire qu'on saura toujours exactement les sommes qu'on y met sans jamais savoir les sommes qui en sortent, et l'exploitation des Water Works présente nombre de difficultés que ne comporteint pas l'entretien des quais et la perception des droits de wharfage, affaire très simple comparativement. Sans donc connaître en détail le plan d'améliorations produit par la compagnie, nous sommes d'avis qu'il faut l'accepter en principe, sauf à discuter sur les détails s'ils prêtent matière à contestation. La ville, d'ailleurs, ne peut acheter les Water Works que par une omission considérable de bons, ce qui veut dire par une addition considérable à sa dette, et la ville n'est pas en état de se permettre ces sortes d'acquisitions, surtout pour un revenu hypothétique et qui s'en irait en fumée.

Après les affaires d'importance majeure dont nous venons de parler, il en est d'autres qui, bien que d'un intérêt secondaire, n'en ont pas moins une certaine gravité. Les juges des Cours de District, les greffiers, les gens d'affaires et tous les membres du barreau demandent un nouveau local pour la convenance des archives de la justice, et la nécessité de ce changement paraît impérieuse. Sans se lancer dans des frais extraordinaires qui excéderaient aujourd'hui les limites de nos ressources, n'y aurait-il pas moyen de remédier aux inconvénients signalés en usant de quelques éditices très vastes, très solides, et située dans le voisinage même des bals qui nous en ont plaint? L'Hôtel-de-Louisiane qui est fermé une bonne partie de l'année, ne pourrait il pas devenir un magnifique palais de justice, et l'ancien établissement de la Banque des Citoyens, abandonné depuis 10 ans et réduit à l'état de masure, ne pourrait-il pas être réparé et utilisé comme dépendance du nouveau palais? Il appartient à ceux qui ont favorisé cet arrangement et nous le recommandons à l'attention des Conseils.

Nous citerons, en dernier lieu, comme question pressante, l'affaire du Marché des Dryades, au sujet de laquelle rien de définitif encore n'a été statué. Sur les observations du Maire, la résolution du transfert de ce Marché a été ajournée. Nous la discutérons en détail, et toute voie pour transiger d'une manière équitable reste ouverte. C'est aux Conseils, après rapport d'expertise et consultation de gens de loi, à juger du mérite de la proposition de compromis qui a été faite, sans oublier qu'une transaction vaut tous jours mieux qu'un procès, à moins qu'il ne s'agisse d'un procès positivement imperdable, ce qui est rare.

REMPLAÇANT ET REMPLACÉ.—Hier, vers 10 heures du matin, M. B. F. Flanders, le dernier gouverneur nommé de la Louisiane, s'est rendu à la maison d'Etat pour prendre possession des livres, papiers, archives et tous autres objets qui en dépendent. Il a trouvé le gouverneur Wells prêt à le recevoir mais non à lui céder la place. M. Wells a répondu à M. Flanders qu'il comptait rester où il était et que dans tous les cas il n'en sortirait que par la force. Il a remis aussi à son compétiteur une protestation contre son expulsion d'office, et M. Flanders s'est retiré, M. Wells n'a quittéla place qu'à 5 heures du soir. On dit qu'il y avait déjà à l'adresse du gouverneur Flanders une communication du Président Johnson et son cabinet qui n'opinion quelconque à cet égard, il serait temps qu'ils la fissent connaître. En effet, il ne s'agit plus, comme nous le disions hier, de révocations isolées d'officiers publics appartenant à divers ordres d'autorité locale, il s'agit de renversé en masse de corps administratifs et de substitution non seulement d'hommes mais encore de pouvoirs, ayant de sanction que celle de l'autorité militaire qui les nomme et les institue. La situation est nouvelle pour la ville de Mobile, la situation est nouvelle pour la ville de Charleston ou d'après les dépêches d'hier matin, le général Sickles se serait conduit de manière à alarmer les intérêts financiers de la cité. Qu'a-t-il fait au juste? C'est ce que le télégraphe ne dit pas mais il est probable qu'il a pris à l'égard du Conseil municipal quelque mesure grave dont le public n'a pas l'eu d'être satisfait.

Or, ce qui s'est passé à Charleston ou à Mobile peut se voir ici d'un moment à l'autre, et bien que notre communauté ne soit pas enchantée de la manière avec laquelle nos affaires municipales ont été conduites, et bien même qu'elle n'ait qu'à se louer jusqu'ici de l'influence de maire Heath sur les délibérations des Conseils de ville, on n'en éprouve pas moins une vive inquiétude, car on ne sait si les hommes d'aujourd'hui, devant être changés, seront remplacés par d'autres hommes ayant une valeur supérieure ou tout au moins égale, ce qui ne serait pas difficile à trouver. Le général Sheridan n'a pas en toujours la main malheureuse et nous aimons beaucoup les mutilations contenues dans sa lettre au secrétaire Stanton à propos de la révocation du gouverneur Wells.

Il est certain que quatre ou cinq hommes, choisis avec le même soin que l'autorité s'en a dû choisir les commissaires de levée, seraient accueillis sans défaveur par la masse de notre population. Dans la nomination de ces commissaires, le général s'a pas été mal inspiré. C'est heureux, car l'affaire était sérieuse pour l'Etat.

Les cinq commissaires auront à employer les quatre millions que la Législature avec une libéralité digne de l'assemblée d'un grand empire, a voté pour les réparations ou reconstructions des digues de fleuve. C'est à peu près le montant de notre budget municipal pour une année. Quatre millions d'un côté, quatre millions de l'autre. Divisez les en des milliers de petites sommes, amoncelez les colonnes de chiffres, groupez les chiffres à volonté, faites rapporte sur rapporte et vous verrez combien il est facile d'opérer çà et là mais n'en détournemens impropres et illégitimes. Plus les dépenses d'une administration sont fortes, plus donc il devient important de les confier à des hommes honnêtes, et jouissant parfaitement d'une responsabilité incontestable.

Mais Conseils de ville sont arrivés au moment où de très grandes questions doivent être résolues. Nous les indiquerons sommairement pour mémoire. La circulation des billets de ville, bien que reposant sur une base solide, ne peut pas se perpétuer indéfiniment. Il faut prendre à cet égard une mesure décisive. Il faut amortir cette circulation par un expédient quelconque. Il faut l'amortir graduellement par des dépenses systématiques, en payant en numéraire. Les deux moyens pourraient être employés concurremment. Une partie aurait consolidée chaque année à la caisse d'une réduction de dépenses sur un même budget de recettes, et l'autre partie serait injectée à la dette consolidée. Les réparations faites sont vérifiées par ingénieur du gouvernement de la vente des terrains de la Louisiane, bien que ces terrains aient été affectés à la garantie d'une émission de $600,000 en billets de circulation. Il faut absolument retrouver ces fonds et les rendre à leur destination première. Quels revenus donnent aujourd'hui les quais du fleuve réparés à si grands frais? Nul ne le sait et les Conseils de ville ne le savent peut être pas eux-mêmes.

On reproche dans le temps au Dr. Kennedy d'avoir voulu affermer le revenu des quais pour 10 années et nous nous opposâmes nous-mêmes à cette mesure. Le terme de 10 ans était trop long de moitié, alors surtout que notre commerce maritime et fluvial, frappé de langueur, ne pouvait offrir aucune base d'appréciation solide. Mais il est mieux valu, cent fois mieux vaut, affermer les quais pour 10 années et même pour 15 que d'en voir les revenus perçus, comme ils le sont aujourd'hui, par des collecteurs municipaux. Où est la garantie de cette comptabilité? Nous devrions savoir jour par jour ce que les wharfs produisent, comme nous savons jour par jour ce que sont les recettes du revenu intérieur des Etats-Unis. Il ne s'agit pas de cotes foncières inscrites sur un livre que tout le monde peut consulter et où elles sont immobilisées depuis nombre d'années; il s'agit de recettes aléatoires, faites sur un nombre indéterminé de navires ou de bateaux, d'un tonnage varié et d'un séjour incertain. Se figure-t-on ce que cela peut produire et les fraudes continues auxquelles cela peut donner lieu!

Il est donc nécessaire de prendre un parti à ce sujet, et le plus tôt possible, car plus on attendra plus on perdra. Il faut en outre s'imposer l'obligation d'affecter toutes les échéances de billets provenant de l'adjudication de cette ferme à l'amortissement de la circulation de ville.

Après cette affaire qui en vaut deux, il s'en présente une troisième presque aussi pressée, celle de la Compagnie des Water-Works qui propose un plan d'améliorations étendues si la ville abandonne la faculté d'acheter l'usine à l'expiration du terme fixé dans la charte de la Compagnie. Nous ne voulons pas dans un simple article de revue, nous prononcer sur le mérite du plan proposé, que nous ne connaissons pas, du reste, dans ses détails, nous voulons simplement appeler l'attention du Conseil sur un fait très simple et attesté par l'expérience de tous les temps, c'est que les villes ne sont point à même de diriger de pareilles exploitations. Les villes, surtout celles d'Amérique, qui sont livrées à de continuels changements d'autorité, ne peuvent point s'occuper des détails particuliers à toute entreprise industrielle. L'administration des Water-Works par exemple, est très compliquée; il y a là encore trop d'argent à employer et à surveiller, trop de collections à faire, trop de comptes à régler et trop de fraudes à craindre.

Une compagnie d'actionnaires, une compagnie personnellement intéressée, peut seule diriger avec profit pour elle et avantage pour tous une pareille exploitation. Si la ville avait la malheureuse idée de vouloir prendre a sa charge les Water Works, il en serait ce qu'il en a été pendant le laps de temps avec l'affaire des Levées, ce qu'il en est encore aujourd'hui, et ce qu'il en sera toujours, si on ne les afferme pas, c'est à dire qu'on saura toujours exactement les sommes qu'on y met sans jamais savoir les sommes qui en sortent, et l'exploitation des Water Works présente nombre de difficultés que ne comporteint pas l'entretien des quais et la perception des droits de wharfage, affaire très simple comparativement. Sans donc connaître en détail le plan d'améliorations produit par la compagnie, nous sommes d'avis qu'il faut l'accepter en principe, sauf à discuter sur les détails s'ils prêtent matière à contestation. La ville, d'ailleurs, ne peut achetter les Water Works que par une omission considérable de bons, ce qui veut dire par une addition considérable à sa dette, et la ville n'est pas en état de se permettre ces sortes d'acquisitions, surtout pour un revenu hypothétique et qui s'en irait en fumée.

Après les affaires d'importance majeure dont nous venons de parler, il en est d'autres qui, bien que d'un intérêt secondaire, n'en ont pas moins une certaine gravité. Les juges des Cours de District, les greffiers, les gens d'affaires et tous les membres du barreau demandent un nouveau local pour la convenance des archives de la justice, et la nécessité de ce changement paraît impérieuse. Sans se lancer dans des frais extraordinaires qui excéderaient aujourd'hui les limites de nos ressources, n'y aurait-il pas moyen de remédier aux inconvénients signalés en usant de quelques édifices très vastes, très solides, et située dans le voisinage même des bals qui nous en ont plaint? L'Hôtel-de-Louisiane qui est fermé une bonne partie de l'année, ne pourrait il pas devenir un magnifique palais de justice, et l'ancien établissement de la Banque des Citoyens, abandonné depuis 10 ans et réduit à l'état de masure, ne pourrait-il pas être réparé et utilisé comme dépendance du nouveau palais? Il appartient à ceux qui ont favorisé cet arrangement et nous le recommandons à l'attention des Conseils.

Nous citerons, en dernier lieu, comme question pressante, l'affaire du Marché des Dryades, au sujet de laquelle rien de définitif encore n'a été statué. Sur les observations du Maire, la résolution du transfert de ce Marché a été ajournée. Nous la discutérons en détail, et toute voie pour transiger d'une manière équitable reste ouverte. C'est aux Conseils, après rapport d'expertise et consultation de gens de loi, à juger du mérite de la proposition de compromis qui a été faite, sans oublier qu'une transaction vaut tous jours mieux qu'un procès, à moins qu'il ne s'agisse d'un procès positivement imperdable, ce qui est rare.

REMPLAÇANT ET REMPLACÉ.—Hier, vers 10 heures du matin, M. B. F. Flanders, le dernier gouverneur nommé de la Louisiane, s'est rendu à la maison d'Etat pour prendre possession des livres, papiers, archives et tous autres objets qui en dépendent. Il a trouvé le gouverneur Wells prêt à le recevoir mais non à lui céder la place. M. Wells a répondu à M. Flanders qu'il comptait rester où il était et que dans tous les cas il n'en sortirait que par la force. Il a remis aussi à son compétiteur une protestation contre son expulsion d'office, et M. Flanders s'est retiré, M. Wells n'a quittéla place qu'à 5 heures du soir. On dit qu'il y avait déjà à l'adresse du gouverneur Flanders une communication du Président Johnson et son cabinet qui n'opinion quelconque à cet égard, il serait temps qu'ils la fissent connaître. En effet, il ne s'agit plus, comme nous le disions hier, de révocations isolées d'officiers publics appartenant à divers ordres d'autorité locale, il s'agit de renversé en masse de corps administratifs et de substitution non seulement d'hommes mais encore de pouvoirs, ayant de sanction que celle de l'autorité militaire qui les nomme et les institue. La situation est nouvelle pour la ville de Mobile, la situation est nouvelle pour la ville de Charleston ou d'après les dépêches d'hier matin, le général Sickles se serait conduit de manière à alarmer les intérêts financiers de la cité. Qu'a-t-il fait au juste? C'est ce que le télégraphe ne dit pas mais il est probable qu'il a pris à l'égard du Conseil municipal quelque mesure grave dont le public n'a pas l'eu d'être satisfait.

Or, ce qui s'est passé à Charleston ou à Mobile peut se voir ici d'un moment à l'autre, et bien que notre communauté ne soit pas enchantée de la manière avec laquelle nos affaires municipales ont été conduites, et bien même qu'elle n'ait qu'à se louer jusqu'ici de l'influence de maire Heath sur les délibérations des Conseils de ville, on n'en éprouve pas moins une vive inquiétude, car on ne sait si les hommes d'aujourd'hui, devant être changés, seront remplacés par d'autres hommes ayant une valeur supérieure ou tout au moins égale, ce qui ne serait pas difficile à trouver. Le général Sheridan n'a pas en toujours la main malheureuse et nous aimons beaucoup les mutilations contenues dans sa lettre au secrétaire Stanton à propos de la révocation du gouverneur Wells.

Il est certain que quatre ou cinq hommes, choisis avec le même soin que l'autorité s'en a dû choisir les commissaires de levée, seraient accueillis sans défaveur par la masse de notre population. Dans la nomination de ces commissaires, le général s'a pas été mal inspiré. C'est heureux, car l'affaire était sérieuse pour l'Etat.

Les cinq commissaires auront à employer les quatre millions que la Législature avec une libéralité digne de l'assemblée d'un grand empire, a voté pour les réparations ou reconstructions des digues de fleuve. C'est à peu près le montant de notre budget municipal pour une année. Quatre millions d'un côté, quatre millions de l'autre. Divisez les en des milliers de petites sommes, amoncelez les colonnes de chiffres, groupez les chiffres à volonté, faites rapporte sur rapporte et vous verrez combien il est facile d'opérer çà et là mais n'en détournemens impropres et illégitimes. Plus les dépenses d'une administration sont fortes, plus donc il devient important de les confier à des hommes honnêtes, et jouissant parfaitement d'une responsabilité incontestable.

Mais Conseils de ville sont arrivés au moment où de très grandes questions doivent être résolues. Nous les indiquerons sommairement pour mémoire. La circulation des billets de ville, bien que reposant sur une base solide, ne peut pas se perpétuer indéfiniment. Il faut prendre à cet égard une mesure décisive. Il faut amortir cette circulation par un expédient quelconque. Il faut l'amortir graduellement par des dépenses systématiques, en payant en numéraire. Les deux moyens pourraient être employés concurremment. Une partie aurait consolidée chaque année à la caisse d'une réduction de dépenses sur un même budget de recettes, et l'autre partie serait injectée à la dette consolidée. Les réparations faites sont vérifiées par ingénieur du gouvernement de la vente des terrains de la Louisiane, bien que ces terrains aient été affectés à la garantie d'une émission de $600,000 en

La Chambre de Commerce de St. Louis
ET LA COMPAGNIE D'ALLIÉGE.

Dans notre numéro du 1er juin nous rendîmes compte d'une séance de la Chambre de Commerce de St Louis, dans laquelle le général Jeff. Thompson, surintendant de la Compagnie d'allége et de sauvetage de la Nouvelle-Orléans, avait exposé le but de cette société. Sa proposition tendant à obtenir le concours et l'appui de la Chambre, à cette entreprise, avait été renvoyée au comité de navigation. Nous avons sous les yeux le rapport de ce comité qui n'est pas moins favorable que ne l'avait été celui du Bureau des Assureurs. En voici la traduction:

Bureau de la Chambre de Commerce de St. Louis, 30 mai 1867.

A une séance de la Chambre de Commerce de St. Louis, tenue ce jour, les plans et l'objet de la Compagnie d'allége et de sauvetage de la Nouvelle-Orléans pour surmonter les obstructions à la navigation existant à l'embouchure du Mississippi, ont été présentés par le secrétaire de la dite Compagnie, M. Jeff. Thompson, et l'affaire a été renvoyée au comité sur la navigation. Le président du comité, le capitaine Jos. Brown, a depuis déposé dans mon bureau le rapport suivant:

RAPPORT DU COMITÉ DE NAVIGATION.

Votre comité auquel a été renvoyé le projet d'alléger les navires pour les faire passer sur la barre à la Balize, comme cela est proposé par la Compagnie d'allége et de sauvetage de la Nouvelle-Orléans, représentée devant cette Chambre par le général Jeff. Thompson, a l'honneur d'exposer:

Que ce sujet est de la plus haute importance pour tout résident et tout homme d'affaires de la grande vallée du Mississippi, et non seulement pour eux, mais aussi pour tous les Etats du Centre et de l'Ouest. En réalité, la facilité et le bon marché du transport du blé par l'embouchure du Mississippi, est une affaire qui intéresse tout le monde civilisé, car le grand produit du monde croît sur ses rives; et l'améliorations des moyens pour le faire sortir du fleuve et pour y faire entrer les marchandises envoyées en échange, est une affaire de la plus grande importance pour le commerce dans ce pays et à l'étranger. Si les facilités peuvent être accrues sans augmentation dans le coût du transport, on aura gagné un grand point, et si les moyens proposés par la Compagnie d'Allége et de Sauvetage de a Nouvelle-Orléans peuvent surmonter les obstructions que présente la barre à l'embouchure du Mississippi, le commerce aura alors remporté un triomphe dont peu de personnes se forment l'idée.

On a précédemment suggéré divers moyens pour surmonter la difficulté des eaux basses à l'embouchure d'un fleuve: l'un de ces moyens est le dragage, qui serait sans aucun doute praticable si le gouvernement général l'employait d'une manière permanente, mais jusqu'ici le gouvernement a singulièrement négligé les intérêts de l'Ouest et du Sud sous ce rapport, et nous sommes forcé de ne compter que sur nous-mêmes et d'accomplir, aussi bien que possible, par l'entreprise industrielle, un ouvrage qui, par son caractère, devrait être purement national, et c'est pour cette raison que l'entreprise de la Compagnie d'Allége et de Sauvetage de la Nouvelle-Orléans se présente sous un aspect favorable.

La practicabilité de la théorie du soulèvement des bâtiments ou navires dans les eaux basses au moyen de chameaux ou flotteurs en caoutchouc ou en autre matériel, est démontrée par le fait que le même principe est appliqué tous les jours pour mettre les navires sur les docks, et les seuls points à considérer sont ceux de savoir si cette compagnie pourra établir des appareils dans des conditions à les rendre efficaces et s'ils apparaîtra, quand ils seront terminés, travailleront de façon à assurer le succès de l'entreprise? Pour répondre à cette question il suffit de donner les noms des hommes entreprenants qui sont engagés dans l'affaire.

Le tout est respectueusement soumis.

JOSEPH BROWN, Chairman.
WILLIAM B. BAKER, Secrétaire.

On voit par ce qui précède que le succès de la mission de M. Jeff. Thompson dans l'Ouest est complet. Le commodore Farragut, président de la compagnie, est chargé d'une mission analogue dans l'Ouest.

Nouvelles du Mexique.

Nous trouvons dans les derniers journaux reçus de Brownsville des nouvelles qui confirment la chute de Queretaro et la capture de Maximilien et de ses généraux. On y voit aussi la confirmation de la nouvelle qui annonçait qu'il avait été trahi. Ainsi, ce pays de trahison, la trahison à prix d'argent, que l'empire est tombé au Mexique. Maximilien a été surpris et mis hors d'état de combattre. Les détails contenus dans les correspondances suivantes renfermient de tristesse tous les véritables amis du Mexique. Il y verront que Maximilien, par les demandes adressées à Escobedo avant de se rendre, était digne non seulement d'occuper un trône au Mexique, mais encore de le donner dans quelque pays du monde que se fût. Nous plaignons les Mexicains de n'avoir pas su le comprendre. Ils ont perdu, pour relever et maintenir leur nationalité, une chance qu'ils ne retrouveront plus. Nous lisons dans une lettre de San Luis de Potosi sous la date du 18 mai:

C'est le 15 du courant que la ville de Queretaro a été prise par les Libéraux. Il paraît que depuis quelques jours des négociations particulières étaient engagées entre les officiers supérieurs des forces impériales et les Libéraux, et qu'un accord eut finalement lieu au prix de 3000 onces ou de 50,000 piastres. Pour cette somme un des principaux forts devait être livré. On dit que cette transaction est due principalement au général Lopez. Il occupait une haute place dans la confiance de l'empereur et c'est lui qui l'a vendu.

Quand l'empereur fut informé de ce qui avait été fait, il envoya un parlemen de trève à Escobedo aimé que son épée pour prévenir qu'il se rendait et se demandait que trois faveurs:

1o—Il ne voulait pas être insulté et demeurait dans être traité comme un prisonnier de guerre.

2o—Si quelqu'un devait être fusillé, il demandait à être fusillé le premier.

3o—Si on le fusillait, il demirait que son corps ne fut pas outragé.

Les généraux Mejia, Miramon, Castillo et plus de 500 officiers sont parmi les prisonniers. L'empereur et tous les officiers au dessus du grade de capitaine arriveront ici dans un jour ou deux.

Une lettre de Saltillo à la date du 26 mai, s'exprime ainsi sur la prise de Queretaro:

Jusqu'au 7 du courant les Impérialistes, comme cela est maintenant admis par les Libéraux, avaient un des meilleurs chances dans cette engagement. Il ne s'était rien passé d'important du 7 au 15, les Impérialistes devaient faire une attaque générale qui devait forcer Escobedo, s'il n'était pas mis en déroute, à lever de moins le siège.

Les plans étaient faits et le succès probable; mais il y avait dans le camp un traître qui depuis quelques jours était en consultation avec le général libéral Velez, un ci devant réactionnaire, et le 15 il livra son poste à l'ennemi.

Escobedo savait ce qui se passait, mais il était loin d'en attendre un semblable résultat. Il y croyait si peu qu'il ne voulait envoyer que 200 hommes pour prendre possession de l'imprenable fort de la Cruz; mais il apprit bientôt que ce fort était pris sans qu'un coup de fusil eût été tiré. Il ordonna en conséquence à un corps de troupes sous le colonel Palacio d'entrer dans la ville qui tomba ainsi par surprise. Palacio fit cerner le temple de Maximilien et le somma de se rendre. L'empereur, sous dès à la main, s'avança dans une attitude noble et fière et dit au colonel qu'il ne pouvait se rendre à un officier d'un grade inférieur et qu'il désirait la présence du commandant en chef.

Le gén. Escobedo qui se trouvait à une lieue de distance, fut mandé, et à son arrivée le prince impérial qui, dit le rapport, était décoré de diamants et évaluée à une immense somme d'argent.

Le rapport d'Escobedo dit que quinze officiers du rang de général ont été pris ainsi que 2000 hommes, avec toutes les armes et de grandes quantités de munitions. Ce résultat était si inespéré que les libéraux n'ont voulu y croire que lorsque l'affaire du complot a été expliquée. Il n'y a point eu de combat et les seuls coups de fusil qui ont été tiré furent ceux de ces traîtres sur leurs anciens compagnons d'armes.

C'est le col. Miguel Lopez qui commandait à Chapultepec comme gouverneur du château, qui fut ensuite colonel du régiment de cavalerie de l'Impératrice et qui lui servit d'escorte, qui a vendu Queretaro. Ce Lopez était l'ami intime de Maximilien qui lui avait prodigué ses faveurs.

Maximilien était le parrain de son premier enfant. Il était l'oncle du maréchal Bazaine et avait pour ses prétentions et ses bravoures, gagné la décoration de la Légion d'honneur. Tout cela, pour finir par un acte de trahison infâme. Il a vendu son bienfaiteur pour 50 ducats, or 16 mille piastres. C'est bon marché, mais le Christ fut vendu pour moins.

Les libéraux ont déjà commencé leurs exécutions. Le colonel Martano Campo a été fusillé avec Mendez.

Le 18, 15,000 hommes étaient partis de Que retaro pour Mexico.

Enfin, une troisième lettre de même date, adressée de Monterey, donne le même camp